

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43)
Date de publication:
17.07.2002
Bulletin 2002/29

(51)
Int Cl.7:
G06C 3/00, B42D 11/00

(21)
Numéro de dépôt:
01460003.5

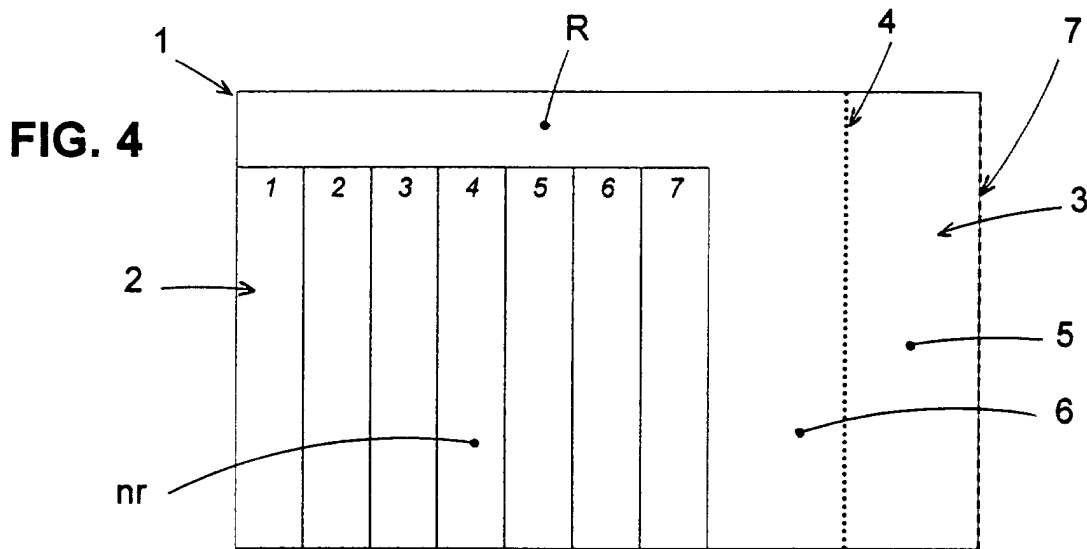
(22)
Date de dépôt:
12.01.2001

(84) Etats contractants désignés: AT BE CH CY DE DK ES FI FR GB GR IE IT LI LU MC NL PT SE TR Etats d'extension désignés: AL LT LV MK RO SI	(71) Demandeur: Rousseau, Yves 35000 Rennes (FR) (72) Inventeur: Rousseau, Yves 35000 Rennes (FR)
--	--

(54)
Planning de reproduction avec dispositif de rabat

(57)
La présente invention concerne le domaine des plannings linéaires de suivi de la reproduction sous forme de calendriers cartonnés. Le planning de reproduction, objet de l'invention, est constitué d'un planning de fertilité constitué de colonnes de trois semaines imprimées recto/verso dont au moins une colonne est rabattable sur l'autre face, cette autre face comportant en correspondance une partie non imprimée des colonnes de ce planning de fertilité. Ce dispositif de rabat permet une

lecture continue des informations inscrites dans les colonnes du planning de fertilité les plus à droite du recto et celles situées sur la partie gauche du verso de ce même planning. Le rabat réalisé dans un flanc de la plaque est articulé par une découpe charnière, une découpe "mi-chair", un rainage, un pliage ou par tout autre dispositif pouvant assurer une fonction de giration. Au moins une colonne du planning de fertilité est imprimée sur l'une des faces du rabat.



Description

[0001] La présente invention concerne le domaine des plannings et calendriers linéaires de suivi des chaleurs, des cycles oestriques et des parturitions (mises bas) des femelles d'élevage, pour les espèces de mammifères, couramment appelés "plannings de fertilité"; "calendriers de fertilité"; "plannings de fécondité"; "calendriers de fécondité"; "plannings de reproduction" ou "calendriers de reproduction".

[0002] Les dispositifs connus dans le domaine des plannings ou calendriers linéaires de fertilité, de fécondité ou de reproduction sont, entre autres, des calendriers annuels imprimés sur une seule face, constitués de colonnes correspondant chacune à un mois de l'année et dont le principe de suivi des retours en chaleurs (ou cycles oestriques) repose sur l'alternance de couleurs, la succession de deux périodes de couleur identique correspondant à la durée du cycle oestral dans l'espèce considérée. Ce type de planning de reproduction peut éventuellement intégrer un dispositif de second calendrier, également constitué d'une feuille de papier imprimée sur une seule face de douze colonnes correspondant chacune à un mois de l'année, de même grandeur que le premier, fixé sur le bord supérieur et situé à l'arrière-plan de celui-ci. Chaque jour du second calendrier est décalé postérieurement d'un intervalle de temps correspondant à la durée moyenne de gestation dans l'espèce considérée, par rapport au jour auquel il correspond dans le premier calendrier. Ce second calendrier indique "la date prévisionnelle de terme" de la gestation. Dans le cas de ce dispositif de second calendrier situé à l'arrière-plan, la feuille supérieure est "auto-carbonnée" ou le dispositif intègre une feuille carbonnée entre les deux calendriers.

Un autre dispositif connu dans le domaine des plannings linéaires de fertilité, de fécondité ou de reproduction est, entre autres, un dispositif de double calendrier, l'un constitué d'une feuille de papier cartonnée imprimée sur une seule face de douze colonnes correspondant aux douze mois de l'année, l'autre, fixé sur le bord supérieur du premier, constitué d'une feuille partiellement transparente, généralement plastifiée, celle-ci étant de même grandeur que le premier, superposée à la totalité de la surface imprimée du premier et imprimée d'un calendrier annuel constitué de colonnes de douze mois et dont la date de chaque jour est décalée postérieurement d'un intervalle de temps correspondant à la durée d'un cycle oestral dans l'espèce considérée. Ce dispositif peut éventuellement utiliser un système d'alternance de couleurs.

[0003] Les autres dispositifs connus dans le domaine des plannings ou calendriers linéaires de fertilité, de fécondité ou de reproduction sont, entre autres, les calendriers annuels cartonnés, constitués d'une plaque rigide cartonnée sur laquelle sont contrecollées, l'une au recto, l'autre au verso, deux feuilles de papier imprimées de la grille du calendrier, elles-mêmes constituées,

non pas de colonnes d'un mois, mais de colonnes couvrant un intervalle de temps égal à la durée du cycle oestral de l'espèce considérée, calendriers utilisés en sous-main ou en suspension verticale.

[0004] Ces calendriers dont les colonnes couvrent une période égale à la durée du cycle oestral dans l'espèce considérée et par conséquent dont chaque case représentant un jour de l'année est distante d'un intervalle de temps égal à la durée de ce cycle par rapport à la case juxtaposée à sa gauche sur un même plan horizontal et à celle juxtaposée à sa droite sur un même plan horizontal, permettent un suivi sur une même ligne horizontale, des retours en chaleurs de femelles dont les coordonnées ont été inscrites au jour de leur précédentes chaleurs. Ce dispositif de calendriers basé sur un suivi continu sur une même ligne horizontale, n'offre pas de continuité visuelle entre leur recto et leur verso. Les informations inscrites dans les dernières colonnes du premier semestre, au recto, ne sont pas visibles lorsque l'on passe en face verso, ce à moins de devoir reproduire un double identique des dernières colonnes du recto dans la partie gauche du verso, permettant de recopier les annotations réalisées au recto.

[0005] Le planning de reproduction linéaire sous forme de calendrier cartonné, objet de l'invention, intègre un dispositif de rabat qui permet un changement de plan, alternativement du recto au verso et du verso au recto, des colonnes situées sur ce rabat, et permet par conséquent une lecture continue des informations inscrites dans les colonnes situées dans la partie droite du recto et celles situées dans la partie gauche du verso.

[0006] Généralement, les appellations de planning et de calendrier sont indifféremment utilisés. D'autre part, les appellations "planning de reproduction", "planning de fécondation" et "planning de reproduction" sont le plus souvent utilisés indifféremment.

[0007] Selon la description de l'invention ci-après, l'appellation "planning de fertilité" représente le calendrier de suivi des chaleurs et des inséminations. Il n'est en cela, qu'une partie du "planning de reproduction", ce dernier représentant le calendrier de reproduction dans sa globalité.

[0008] Selon la description de l'invention ci-après, le "recto" représente la face sur laquelle sont situés chronologiquement les premiers mois du planning de fertilité, quant au "verso", il représente la face sur laquelle sont situés chronologiquement les derniers mois du planning de fertilité.

[0009] Selon une réalisation de l'invention, le rabat est réalisé en intégrant un dispositif assurant la fonction de giration et permettant un changement de plan, alternativement du recto au verso et, du verso au recto, des colonnes situées sur ce rabat. Le repliement du rabat par rapport à la partie principale amène à le superposer à celle-ci et ainsi à mettre en juxtaposition les colonnes situées sur l'un et l'autre.

[0010] Selon une réalisation de l'invention, les dispositifs assurant la fonction de giration peuvent être

divers :

- soit en procédant à une "découpe charnière" dans la plaque rigide cartonnée, permettant une rotation du rabat de 360° autour de son axe, et permettant son repliement alternativement sur le recto et sur le verso du planning, et donc un changement de plan du recto au verso et vis et versa d'une partie des colonnes du planning de fertilité.
- soit en procédant à une découpe "mi-chair" dans la plaque cartonnée. La rotation maximale du rabat sera, dans ce cas, de 180°. Le rabat ne pourra se replier que sur l'une des faces du planning, la face opposée à celle sur laquelle la découpe "mi-chair" à été réalisée.
- soit par un rainage, soit un pliage par pression et sans découpe, dans le cas d'une feuille cartonnée de mince épaisseur. Dans ce cas, la rotation du rabat pourra être de 360°.
- soit par tout autre dispositif technique permettant la giration du rabat dans un angle de 180° ou 360°, et donc un changement de plan du recto au verso et vis et versa d'une partie des colonnes du planning de fertilité.

[0011] Selon une réalisation de l'invention, le rabat est toujours réalisé dans le flanc droit du calendrier lorsque l'on considère le recto, ce qui correspond au flanc gauche lorsque l'on considère le verso du calendrier.

[0012] Selon une réalisation de l'invention, l'axe de giration du rabat est toujours vertical et parallèle aux colonnes du calendrier.

[0013] Selon une réalisation de l'invention, la partie principale et fixe du planning ainsi que la partie constituant le rabat sont contrecollées ensemble d'une feuille de papier imprimée au recto et d'une autre feuille au verso.

[0014] Selon une réalisation de l'invention, une seule et même face du rabat comporte une, deux ou trois colonne(s) du planning de fertilité, face qui peut être soit le recto, soit le verso. L'autre face ne comportant pas de colonnes du planning de fertilité. La face du rabat sur laquelle sont situées la ou les colonne(s) du planning de fertilité sera appelée face externe ; la face du rabat ne comportant pas de colonnes du planning de fertilité sera appelée face interne, de même que la zone située sur la partie principale et que recouvre le rabat lorsqu'il est en position de repli sur la face interne.

[0015] Selon une réalisation de l'invention, la largeur du rabat est égale à la largeur d'une colonne du planning de fertilité multiplié par le nombre de colonnes situées sur celui-ci.

[0016] Selon une réalisation de l'invention, la largeur du rabat additionnée à la largeur de la zone non imprimée de colonnes du planning de fertilité est d'au moins la largeur de deux colonnes.

[0017] Selon une réalisation de l'invention, le rabat remplit sa fonction de mise en juxtaposition des colonnes

du planning de fertilité qu'il comporte avec les colonnes du planning de fertilité imprimées sur la partie principale lorsqu'il est en position de repli sur la face interne uniquement, face qui peut être soit le recto, soit le verso. En position de repli sur la face interne, la zone non imprimée des colonnes du planning de fertilité n'est pas visible.

[0018] Selon une réalisation de l'invention, la zone exempte de colonnes du planning de fertilité, face interne du rabat et zone recouverte par celui-ci en position de repli sur la face interne, peuvent être imprimées de divers tableaux, de graphiques de récapitulation de résultats ou d'un calendrier de prévisions ou de récapitulation d'événements, comme par exemple un calendrier de notation des vèlages précédents à la mise à la reproduction. Ce calendrier des vèlages est constitué de douze colonnes correspondant chacune à un mois, le premier mois de ce calendrier précédant de trois mois le premier mois complet du planning de fertilité. Les six premiers mois de ce calendrier sont situés sur la partie gauche de la face interne, et les six derniers mois sur le rabat, soit la partie droite de la face interne.

[0019] Selon une réalisation de l'invention, chaque case d'un jour du planning de fertilité peut éventuellement comporter une seconde date correspondant à la date prévisionnelle de terme pour une gestation d'une durée moyenne dans l'espèce considérée.

[0020] Selon une réalisation de l'invention, le nombre global de colonnes du planning de fertilité dépend de la durée du cycle oestral dans l'espèce considérée, une colonne couvrant un intervalle de temps égal à la durée du cycle oestral dans l'espèce considérée. Ce nombre est égal au nombre de jour d'une année divisé par le nombre de jours du cycle oestral dans l'espèce considérée arrondi au nombre supérieur. Soit par exemple pour un cycle oestral de 21 jours : {365 divisé par 21 égal à 17,38 arrondi à 18 colonnes}.

[0021] Selon une réalisation de l'invention, le nombre de colonnes du planning de fertilité situées au recto et le nombre de colonnes situées au verso du calendrier, dépendent de trois facteurs :

- 1- du nombre global de colonnes du calendrier.
- 2- du nombre de colonnes situées sur le rabat.
- 3- de la face du rabat, recto ou verso, sur laquelle sont situées les colonnes du planning de fertilité.

Calcul du nombre de colonnes du planning de fertilité situées au recto et du nombre de colonnes de ce planning situées au verso :

[0022] Soit n le nombre de colonnes total et n' le nombre de colonnes situées sur le rabat.
Soit nr le nombre de colonnes situées au recto et nv le nombre de colonnes situées au verso.
Soit les formules mathématiques suivantes :

Cas n°1 : $nr = n/2 + n'$

$nv = n/2 - n'$
 Cas n°2 : $nr = n/2 - n'$
 $nv = n/2 + n'$

[0023] Les figures 1, 2 et 3 concernent des représentations du cas n°1, réalisé selon l'invention (rabat comportant des colonnes du planning de fertilité au recto).

[0024] Les figures 4, 5 et 6 concernent des représentations du cas n°2, réalisé selon l'invention (rabat comportant des colonnes du planning de fertilité au verso).

[0025] La figure 1 est une vue montrant la face recto du planning, rabat ouvert.

[0026] La figure 2 est une vue montrant la face verso du planning, rabat ouvert.

[0027] La figure 3 est une vue montrant partiellement la face verso du planning, rabat fermé.

[0028] La figure 4 est une vue montrant la face recto du planning, rabat ouvert.

[0029] La figure 5 est une vue montrant partiellement la face recto du planning, rabat fermé.

[0030] La figure 6 est une vue montrant la face verso du planning, rabat ouvert. Ces figures représentent l'exemple d'un planning constitué d'un nombre global de 18 colonnes. Ces colonnes sont numérotées de 1 à 18.

[0031] Selon les figures de 1 à 6, le rabat 3 en position ouverte au recto (fig. 1, fig. 4), ouverte au verso (fig. 2, fig. 6), fermée sur la face interne, soit le recto (fig. 5), soit le verso (fig. 6) est réalisé en procédant à une découpe charnière dans un flanc de la plaque cartonnée, ou grâce à un autre dispositif assurant la fonction de giration.

[0032] Selon les figures de 1 à 6, le rabat 3 est réalisé

[0033] Selon les figures 1, 2 et 3 dans le cas n°1, ainsi que selon les figures 4, 5 et 6 dans le cas n°2, le rabat 3 est réalisé dans la plaque constituant le calendrier, du côté droit lorsque l'on considère le recto. Il se retrouve par conséquent situé du côté gauche lorsque l'on considère le verso du planning.

[0034] Selon les figures 1, 2 et 3 dans le cas n°1, ainsi que selon les figures 4, 5 et 6 dans le cas n°2, le dispositif de giration 4 est toujours vertical et parallèle aux colonnes imprimées.

[0035] Selon les figures 7, 8 et 9, la découpe charnière 4 permet le repliement du rabat 3 alternativement sur une face et sur l'autre du calendrier, soit une rotation du rabat de 360° autour de son axe. Cette rotation permet un changement de plan du recto au verso et vis et versa d'une partie des colonnes du planning de fertilité. Les dispositifs de découpe charnière, de rainage, de pliage et de "wire'o" permettent cette rotation de 360°.

[0036] Selon les figures 1 et 2 (cas n°1), le rabat 3 ne comporte des colonnes du planning de fertilité (n') que sur l'un de ses faces, le recto, (fig.1). Il est vierge de toute colonne du planning de fertilité au verso, (fig. 2). Au contraire dans le cas n°2, (fig. 4 et 6), le rabat 3 est exempt de toute colonne du planning de fertilité au recto, (fig. 4) et est imprimé de colonnes du planning de fertilité (n') au verso.

[0037] Selon les figures 2 et 4, le dispositif de rabat implique qu'il existe une face interne au planning, face sur laquelle le rabat 3 ne comporte pas de colonnes du planning de fertilité zone 5. Dans le cas n°1, cette face interne est le verso (fig. 2), dans le cas n°2 cette face interne est le recto (fig. 4). Sur cette face interne, une zone 6 (fig. 2 et 4) sur laquelle vient se superposer le rabat lorsqu'il est replié sur cette face, est également exempte de colonnes du planning de fertilité. Le rabat en position repliée recouvre totalement la zone 6 (fig. 3 et 5). Cette zone 6 qui n'existe que sur la "face interne" du planning est d'une largeur égale à celle du rabat. Les zones 5 et 6 (fig. 2 et 4) sont de même largeur et ne sont plus visibles lorsque le rabat est en position repliée sur la face interne (fig. 3 et 5).

[0038] La figure 10 montre une variante de l'invention, d'après la figure 4 de la représentation du cas n°2. Selon cette variante les zones 5 et 6 exemptes de colonnes du planning de fertilité sur la face interne, sont imprimées d'un autre calendrier couvrant une période de douze mois en 12 colonnes d'un mois (a, b, c, d, e, f, g, h, i, j, k, l), les six premiers mois (a, b, c, d, e, f,) étant imprimés sur la zone 6 et les six mois suivants (g, h, i, j, k, l), étant imprimés sur la zone 5. Le premier mois de ce "calendrier des dates de vélages" précède de trois mois le premier mois complet du planning de fertilité.

[0039] Selon la figure 10, la première période du planning de fertilité et le "calendrier des dates de vélages" sont situées sur la même face interne, le recto R. Le rabat 3 ouvert, ils sont visualisables simultanément.

[0040] Selon les figures 11 et 12, le rabat 3 peut se replier sur la face externe, le verso V. Dans ce cas, les six premiers mois (a, b, c, d, e, f) seulement du "calendrier des dates de vélages" sont visualisables simultanément avec la première période du planning de fertilité au recto R (fig.11) et les six derniers mois (g, h, i, j, k, l) seulement du "calendrier des dates de vélages" sont visualisables simultanément avec la seconde période du planning de fertilité au verso V (fig. 12).

[0041] Selon les figures 1, 3 et 6 et 5, la colonne du planning de fertilité située à l'extrémité du calendrier sur le rabat (colonne 11 dans le cas n°1, colonne 8 dans le cas n°2), et qui vient se juxtaposer à la première colonne du verso (12) dans le cas n°1 (fig. 3) et à la dernière colonne du recto (7) dans le cas n°2 (fig. 5), est située juste au bord du calendrier 7, c'est à dire sans marge, afin d'obtenir une parfaite juxtaposition entre celle-ci et la colonne située sur la partie principale à laquelle elle doit venir se juxtaposer.

[0042] Selon les figures 3 et 5, la grille constituée des colonnes du planning de fertilité est imprimée à la même hauteur sur les deux faces recto et verso, de manière à assurer une parfaite juxtaposition horizontale entre les colonnes situées sur le rabat 3 et celles de la face interne de la partie principale 2.

Cas n°1

[0043] Selon la figure 1, le planning s'utilise rabat ouvert, en face recto. Le recto étant imprimé de la grille constituant la première période du planning de fertilité.

[0044] Selon la figure 2, le verso comporte à gauche une partie non imprimée des colonnes du planning de fertilité, correspondant à au moins la largeur de deux colonnes.

[0045] Selon les figures 1, 2 et 3, le rabat 3 assure sa fonction de mise en juxtaposition des colonnes n' situées sur le recto avec les colonnes situées au verso nv sur la partie principale du planning, en se repliant sur le verso. Le rabat 3 vient se superposer à la partie principale 2 en recouvrant totalement la zone 6. Les colonnes n' situées au recto du rabat viennent alors se juxtaposer aux colonnes nv situées au verso.

[0046] Selon la figure 1, le nombre de colonnes situées au recto nr est égal au nombre de colonnes total n divisé par deux et additionné du nombre de colonnes n' situées sur le rabat.

[0047] Selon la figure 2, le nombre de colonnes situées au verso nv est égal au nombre de colonnes total n divisé par deux et soustrait du nombre de colonnes n' situées sur le rabat.

Cas n°2

[0048] Selon la figure 6, le planning s'utilise rabat ouvert, en face verso. Le verso étant imprimé de la grille constituant la seconde période du planning de fertilité.

[0049] Selon la figure 4, le recto comporte à droite une partie non imprimée des colonnes du planning de fertilité, correspondant à au moins la largeur de deux colonnes.

[0050] Selon les figures 4, 5 et 6, le rabat assure sa fonction de mise en juxtaposition des colonnes n' situées au verso avec les colonnes situées au recto sur la partie principale du planning, en se repliant sur le recto. Le rabat 3 vient se superposer à la partie principale 2 en recouvrant totalement la zone 6. Les colonnes n' situées au verso du rabat viennent alors se juxtaposer aux colonnes nr situées au recto.

[0051] Selon la figure 4, le nombre de colonnes situées au recto nr est égal au nombre de colonnes total n divisé par deux et soustrait du nombre de colonnes n' situées sur le rabat.

[0052] Selon la figure 6, le nombre de colonnes situées au verso nv est égal au nombre de colonnes total n divisé par deux et additionné du nombre de colonnes n' situées sur le rabat.

Revendications

1. Planning de reproduction linéaire sous forme de calendrier cartonné, **caractérisé en ce qu'il** intègre un dispositif de rabat 3 et comportant un planning

de fertilité constitué de colonnes imprimées recto/verso dont au moins une colonne n' est rabattable sur l'autre face, cette autre face comportant en correspondance une partie non imprimée, 5 - 6, des colonnes du planning de fertilité.

2. Planning de reproduction linéaire sous forme de calendrier cartonné recto/verso, selon la revendication 1, **caractérisé en ce qu'il** est comporte un planning de fertilité constitué de colonnes imprimées recto/verso dont au moins une colonne n' située à droite sur la face recto R, est rabattable sur le verso V, et **en ce que** le verso V comporte à gauche une partie non imprimée 5-6 de colonnes du planning de fertilité, correspondant à au moins la largeur de deux colonnes, permettant après rabattement sur le verso V la lecture horizontale continue de la ou des colonne(s) rabattue(s) n' suivies des colonnes situées au verso nv.

3. Planning de reproduction linéaire sous forme de calendrier cartonné recto/verso, selon la revendication 1, **caractérisé en ce qu'il** comporte un planning de fertilité constitué de colonnes imprimées recto/verso, dont au moins une colonne n' située à gauche sur la face verso V, est rabattable sur le recto R, et **en ce que** le recto R comporte à droite une partie non imprimée 5-6 de colonnes du planning de fertilité, correspondant à au moins la largeur de deux colonnes, permettant après rabattement sur le recto R la lecture horizontale continue de la ou des colonne(s) rabattue(s) n' et des colonnes situées au recto nr.

4. Planning de reproduction linéaire sous forme de calendrier cartonné recto/verso, selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** le nombre global de colonnes n du planning de fertilité est égal au nombre de jours d'une année divisé par le nombre de jours du cycle oestral de l'espèce considérée arrondi au nombre entier supérieur.

5. Planning de reproduction linéaire sous forme de calendrier cartonné recto/verso, selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** le rabat 3 comporte 1, 2 ou 3 colonne(s) du planning de fertilité, **en ce que** le rabat est d'une largeur égale à la largeur d'une colonne multipliée par le nombre de colonnes imprimées sur celui-ci, et **en ce que** l'extrémité de la colonne du planning de fertilité située à l'extrémité du calendrier sur le rabat est située juste au bord 7 du calendrier, c'est à dire sans marge.

6. Planning de reproduction linéaire sous forme de calendrier cartonné recto/verso, selon les revendications précédentes, **caractérisé en ce que** la face du planning sur laquelle vient se superposer le rabat 3 en position repliée est imprimée de colonnes

du planning de fertilité dont le nombre est égal au nombre global de colonnes n de ce planning divisé par deux, soustrait du nombre de colonnes n' situées sur le rabat 3 et arrondi au nombre entier supérieur ou inférieur, et que l'autre face est imprimée de colonnes du planning de fertilité dont le nombre est égal au nombre global de colonnes n de ce planning divisé par deux, additionné du nombre de colonnes n' situées sur le rabat 3 et arrondi au nombre entier supérieur ou inférieur.

5

10

7. Planning de reproduction linéaire sous forme de calendrier cartonné recto/verso, selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** le rabat 3 est réalisé dans un flanc droit lorsque l'on considère le recto R, partie correspondant au flanc gauche lorsque l'on considère le verso V de la plaque constituant le calendrier.

15

8. Planning de reproduction linéaire sous forme de calendrier cartonné recto/verso, selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** ce calendrier est réalisé dans une plaque généralement constituée d'une âme rigide de carton dont chaque face est contrecollée à une feuille de papier imprimée et **en ce que** l'opération de découpage de la plaque de carton est réalisée avant l'opération de contrecollage des feuilles de papier, dans le cas d'un rabat 3 dont le dispositif de giration 4 est assuré par une "découpe charnière" ; **en ce que** l'opération de découpage de la plaque de carton est réalisée après l'opération de contrecollage des feuilles de papier, dans le cas d'un rabat 3 dont le dispositif de giration 4 est assuré par une "découpe mi-chair" ; **en ce que** les dispositifs de giration par pliage, rainage, ou "wire-o" sont réalisés après contrecollage des feuilles imprimées ; et **en ce que** le dispositif de giration est toujours vertical.

20

25

30

35

9. Planning de reproduction sous forme de calendrier cartonné recto/verso, selon les revendications précédentes, **caractérisé en ce que** les colonnes du recto nr et du verso nv du planning de fertilité imprimées sur les feuilles de papier sont positionnées au même niveau afin d'assurer une parfaite juxtaposition des colonnes n', et des cases que celles-ci comportent, imprimées sur le rabat 3 et des colonnes, et des cases que celles-ci comportent, imprimées sur la partie principale 2, lorsque le rabat est replié en position de mise en juxtaposition des colonnes recto et verso du planning de fertilité.

40

45

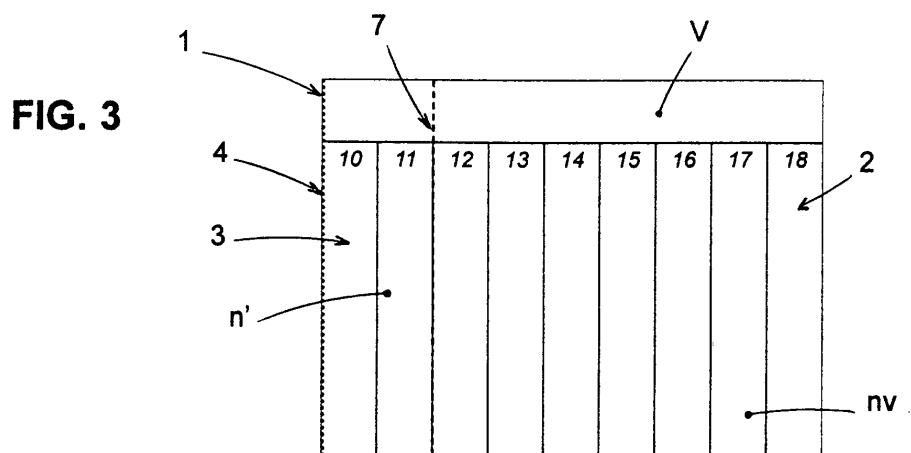
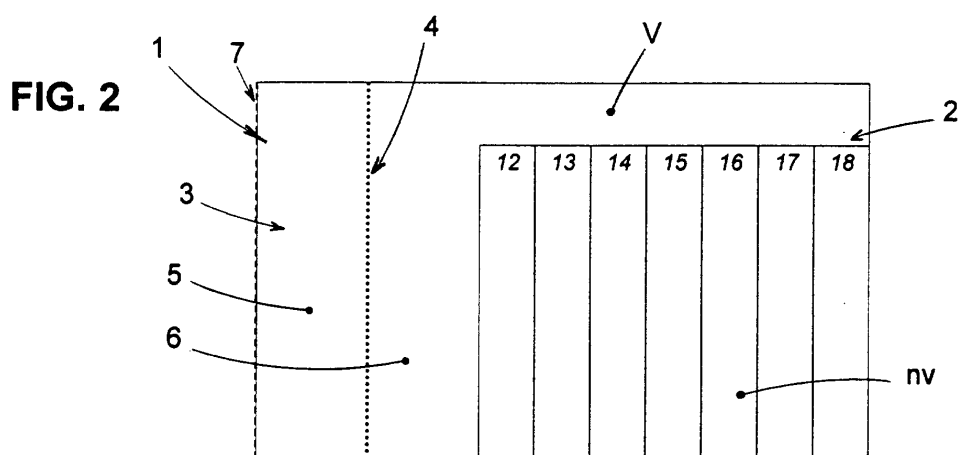
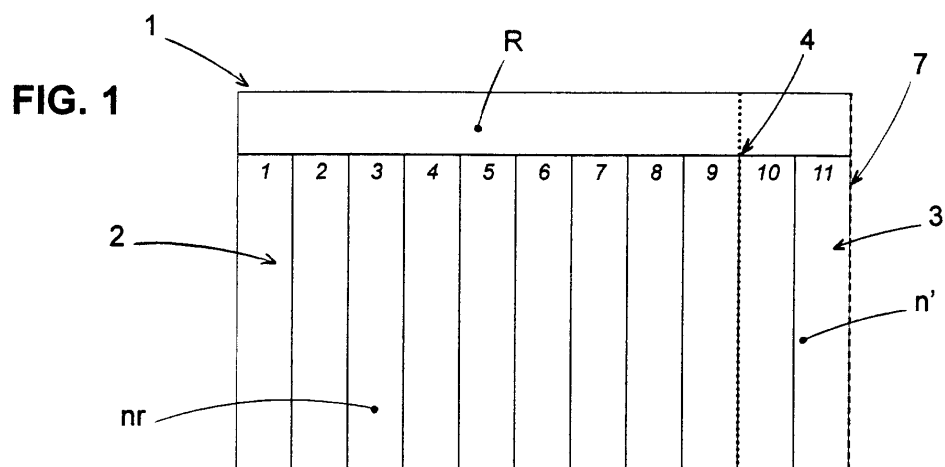
50

10. Planning de reproduction sous forme de calendrier cartonné recto/verso, selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** la partie exempte de colonnes du planning de fertilité 5-6 est imprimée d'un autre calendrier couvrant une période de douze mois en douze colonnes d'un mois (a, b, c, d, e, f, g, h, i, j,

55

k, l - fig. 10), **caractérisé en ce que** les six premiers mois (a, b, c, d, e, f) sont situées sur la zone 6, **caractérisé en ce que** les six mois suivants (g, h, i, j, k, l) sont situées sur la zone 5 et visualisables simultanément avec le verso V (fig. 12) lorsque le rabat est replié sur cette face, et **caractérisé en ce que** le premier mois de ce calendrier précède chronologiquement de trois mois le premier mois complet du planning de fertilité.

Cas n°1



Cas n°2

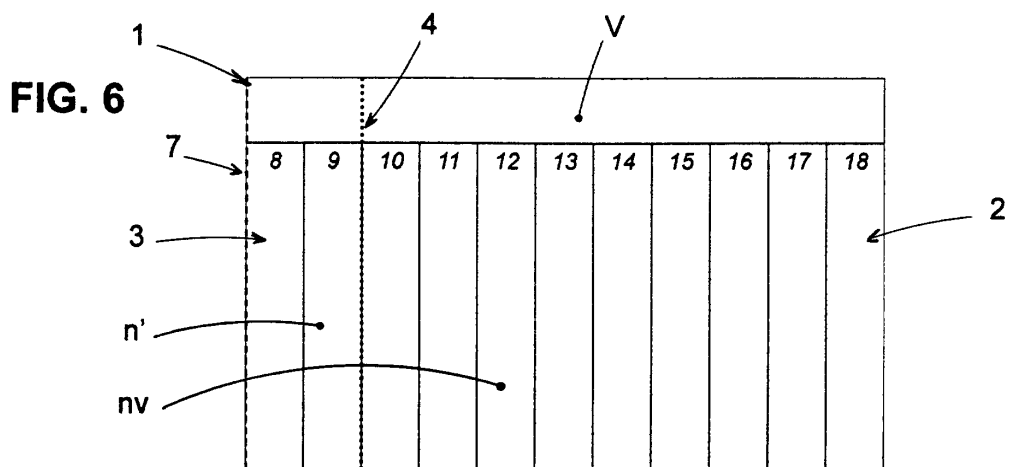
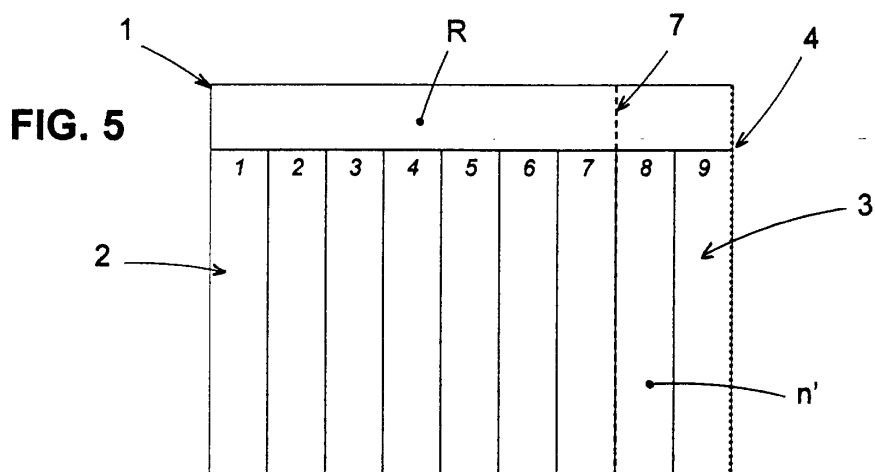
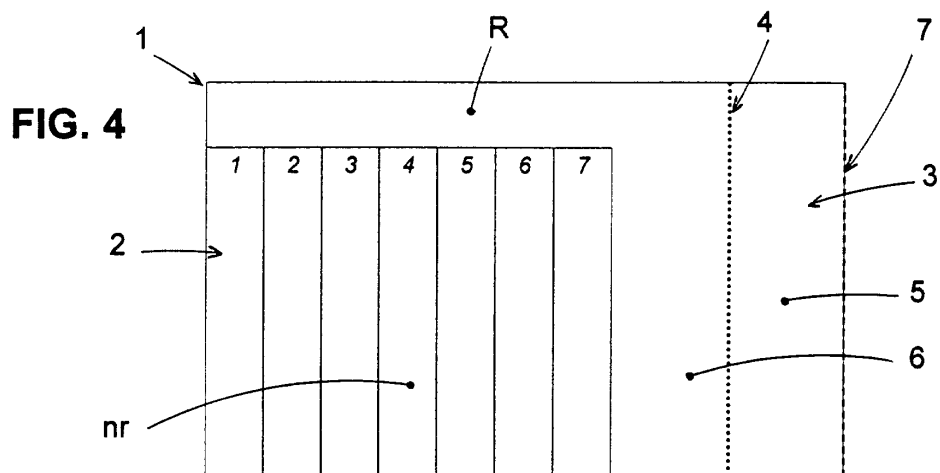


FIG. 7

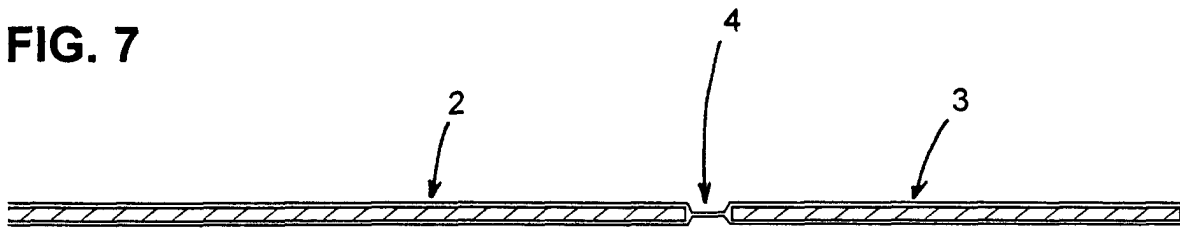


FIG. 8

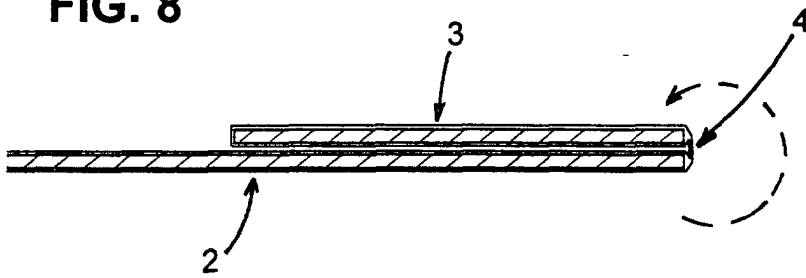
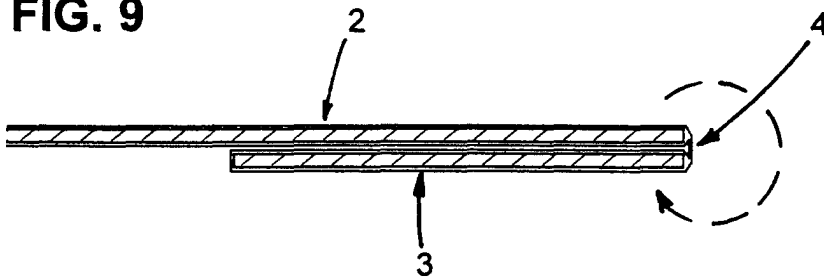
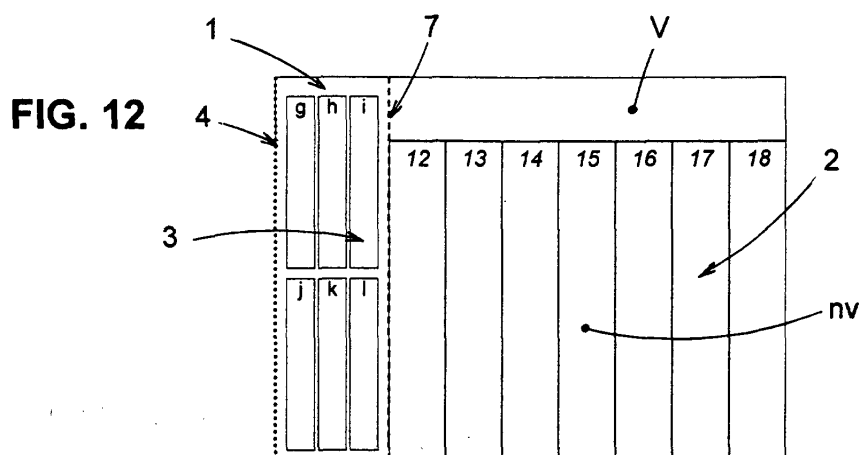
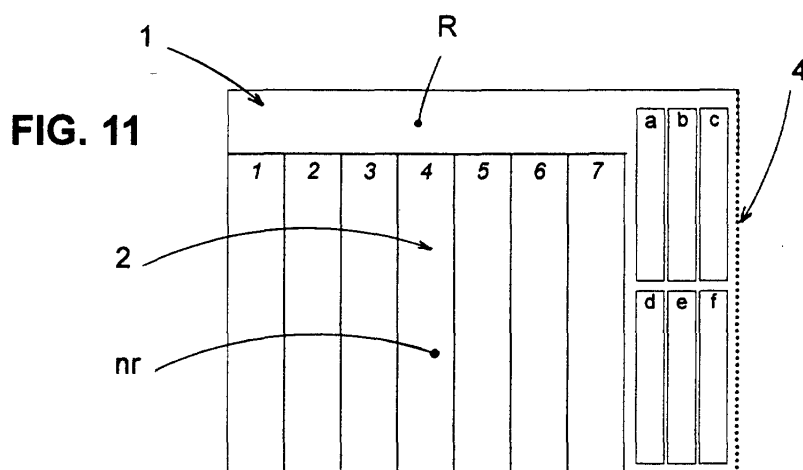
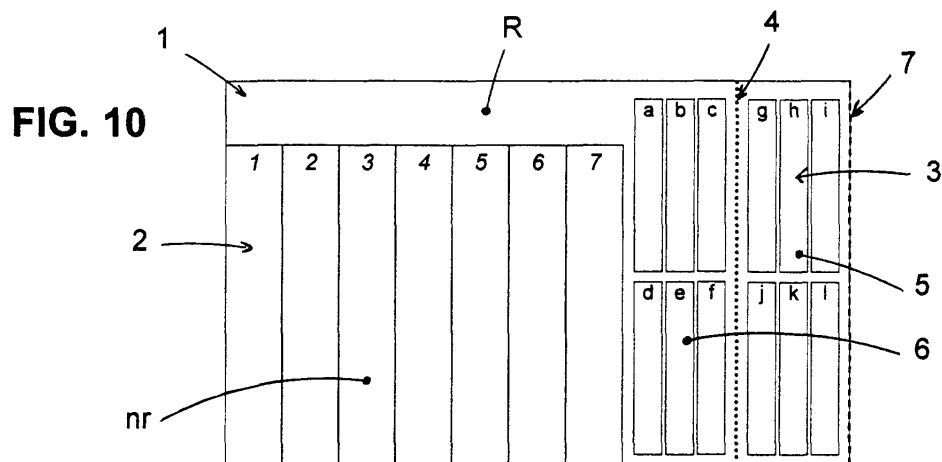


FIG. 9



Cas n° 2





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 01 46 0003

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.Cl.7)
A	FR 2 517 089 A (PIETO SA ETS) 27 mai 1983 (1983-05-27) * le document en entier *	1	G06C3/00 B42D11/00
A	FR 1 146 939 A (P. TOUYAGA) 18 novembre 1957 (1957-11-18) * le document en entier *	1	
A	FR 2 760 106 A (ATELIER GRAPHIQUE L AQUARELLE) 28 août 1998 (1998-08-28)		
A	FR 2 281 059 A (REALISA TECH ELEVAGE ET) 5 mars 1976 (1976-03-05)		
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.Cl.7)
			G06C B42D
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
LA HAYE		20 novembre 2001	Gélébart, Y
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document Intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

EPO FORM 1503 03 82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 01 46 0003

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

20-11-2001

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)		Date de publication
FR 2517089	A	27-05-1983	FR	2517089 A1	27-05-1983
FR 1146939	A	18-11-1957	AUCUN		
FR 2760106	A	28-08-1998	FR	2760106 A1	28-08-1998
FR 2281059	A	05-03-1976	FR	2281059 A1	05-03-1976

EPC FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82